

FRANCE

Policy Target No. 1

Enhancing efforts to identify victims and ensuring that they receive the necessary assistance, support and protection.

Operational Goal: Increase the number of identified victims in the International Child Sexual Exploitation images database (ICSE database) managed by INTERPOL by at least 10% yearly.

A) *Please report on implementation of any measures announced in your country's 2013 report*

- **L'Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes-OCRVP** (de la Direction centrale de la police judiciaire-DCPJ), en charge notamment de la lutte contre la pédopornographie et le tourisme sexuel, diligente des enquêtes et suit les dossiers stratégiques au niveau national et international. L'OCRVP est également point de contact central pour les échanges internationaux. À ce titre, il reçoit et exploite les informations du monde entier en matière de pédopornographie.
- Depuis mai 2009, l'OCRVP dispose d'un accès direct à la base ICSE d'Interpol qu'il alimente et consulte quotidiennement. Tous les enquêteurs du groupe central des mineurs victimes sont habilités à consulter et alimenter la base ICSE.
- La France possède également sa base d'images pédopornographiques baptisée CNAIP (Centre National d'Analyse des Images Pédopornographiques, basé au Service Technique de Recherche Judiciaire et de Documentation-STRJD- de la Gendarmerie), regroupant des personnels de police et de gendarmerie. Elle est chargée entre autres d'alimenter les services d'enquête qui ont recours à la cyber patrouille en leur fournissant des images de pornographie enfantine. En effet, la législation française autorise les enquêteurs cyber patrouilleurs à conserver, détenir et échanger en réponse à une demande expresse de leurs contacts, cibles potentielles, du matériel à caractère pédopornographique, issu de la base nationale d'images.
- Ces services développent le travail d'identification des victimes par l'analyse approfondie des images et/ou vidéos qui sont susceptibles d'être de production française.

B) Please assess progress made in your country to pursue this shared policy target and to reach this operational goal of the Global Alliance

À ce jour, 119 victimes françaises ont été identifiées (contre 103 en 2013) notamment via des enquêtes d'initiative de l'OCRVP, aboutissant à l'identification de victimes françaises abusées sexuellement ainsi qu'à l'identification des auteurs de ces abus.

Par ailleurs, l'OCRVP a participé en 2014, en compagnie d'enquêteurs de 9 autres pays à deux sessions de création de la baseline d'images issues de la base ICSE au siège du secrétariat d'Interpol à LYON.

Cette baseline comporte 100 000 images qui regroupent les critères suivants validés par l'ensemble des pays alimentant la base ICSE :

- Prépuberté (enfants âgés de moins de 13 ans)
- Enfants réels (pas d'images de synthèse)
- Images représentant un acte sexuel en cours ou focalisation sur les parties génitales

Les signatures des fichiers regroupés dans la baseline seront ensuite fournies à divers intervenants de l'Internet (Google, Facebook,...etc.) pour être intégrées à leurs outils de veille et favoriser des signalements d'activité pédophile sur la toile, en conformité avec les législations nationales des pays concernés.

De plus, les logiciels et les matériels du CNAIP ont été complètement renouvelés en 2013-début 2014 en vue d'une efficacité accrue. Ces améliorations doivent accroître l'alimentation de la base internationale.

C) Please indicate specific actions that your country will undertake as a follow-up

Le CNAIP élabore actuellement un guide destiné aux enquêteurs, (notamment concernant les images saisies sur des scènes de crimes potentielles). Le guide sera diffusé à la fin de l'été 2014.

Policy Target No. 2

Enhancing efforts to investigate cases of child sexual abuse online and to identify and prosecute offenders.

Operational Goal: Establish the necessary framework for the criminalization of child sexual abuse online and the effective prosecution of offenders, with the objective of enhancing efforts to investigate and prosecute offenders.

A) *Please report on implementation of any measures announced in your country's 2013 report*

Le dispositif législatif français est très riche et très complet en matière de lutte contre la pédopornographie. Il a par ailleurs été complété par une loi du 5 août 2013 portant diverses dispositions d'adaptation dans le domaine de la justice en application du droit de l'Union européenne et des engagements internationaux de la France (transposant la directive 2011/93/UE du 13 décembre 2011).

Les infractions relatives à la pédopornographie sont fixées à l'article 227-23 du code pénal (instauré par la loi du 17 juin 1998 et complété par des lois de 2002, 2004 et 2007 et donc 2013), qui réprime ainsi l'enregistrement ou la transmission d'images ou de représentations à caractère pornographique d'un mineur, même si ces faits n'ont pas été commis en vue d'une diffusion, lorsque l'image ou la représentation concerne un mineur de 15 ans (5 ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende) ;

L'offre, la diffusion, l'importation ou l'exportation de ce type d'images ou de représentations (5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende) ; ces peines sont aggravées lorsque est utilisé un réseau de communications électroniques tel qu'Internet (7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende) ;

La consultation habituelle de ce type d'images ou représentations par un service de communication au public en ligne tel qu'Internet ou leur détention est réprimée mais aussi depuis l'application de la loi du 5 août 2013, la consultation de ce type d'images si elle est occasionnelle en contrepartie d'un paiement (2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende).

De plus, l'acquisition des images est également réprimée (en plus de la consultation et de la détention).

La tentative de tous les délits prévus à l'article 227-23 est désormais prévue et réprimée par la loi.

Lorsque ces infractions sont commises en bande organisée, les peines sont portées à 10 ans d'emprisonnement et 500 000 euros d'amende.

Un certain nombre d'infractions sont aggravées lorsqu'un réseau de télécommunications, tel qu'Internet, est utilisé pour les commettre et/ou lorsqu'elles sont commises à l'égard d'un mineur:

Les articles 222-23 et 222-24 du code pénal aggravent la répression du viol non seulement lorsqu'il est commis à l'égard d'un mineur de quinze ans mais aussi lorsque la victime a été mise en contact avec l'auteur des faits grâce à l'utilisation d'un réseau de télécommunications (20 ans de réclusion criminelle);

L'article 222-29 du code pénal aggrave également la répression des agressions sexuelles lorsqu'elles sont commises à l'égard d'un mineur de quinze ans (7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende).

Par ailleurs, les agressions sexuelles sont punies des mêmes peines lorsque la victime a été mise en contact avec l'auteur des faits grâce à l'utilisation d'un réseau de télécommunications (article 222-28 du C.P.);

Les articles 225-7 et 225-7-1 du code pénal aggravent la répression du proxénétisme non seulement lorsqu'il est commis à l'égard d'un mineur ou d'un mineur de quinze ans, mais aussi lorsqu'il est commis grâce à l'utilisation d'un réseau de télécommunications (10 ans d'emprisonnement et 1 500 000 euros d'amende),

L'article 225-12-2 du code pénal aggrave la répression du recours à la prostitution de mineurs lorsque la victime a été mise en contact avec l'auteur des faits grâce à l'utilisation d'un réseau de télécommunications (5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende).

Par ailleurs, la corruption de mineur prévue par l'article 227-22, lorsqu'elle est commise à l'aide d'un réseau de communications électroniques est punie de sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende au lieu de cinq ans et 75 000 euros d'amende habituellement.

A noter que les dernières dispositions législatives ont aggravé les peines de corruption de mineur lorsque les faits ont été commis à l'encontre d'un mineur de 15 ans ainsi que la répression des agressions sexuelles autres que le viol commises à l'encontre d'un mineur de 15 ans.

Enfin, il est dorénavant considéré que constitue une agression sexuelle le fait de contraindre une personne par la violence, la menace ou la surprise à subir une atteinte sexuelle de la part d'un tiers.

Depuis 2007, le fait pour un majeur de faire des propositions sexuelles à un mineur de quinze ans ou à une personne se présentant comme telle en utilisant un moyen de communications électroniques est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende lorsque les propositions ont été suivies d'une rencontre (art. 227-22-1 du code pénal).

B) Please assess progress made in your country to pursue this shared policy target and to reach this operational goal of the Global Alliance

C) Please indicate specific actions that your country will undertake as a follow-up

Un module de formation sera développé pour les magistrats sur les atteintes aux mineurs sur Internet (dans le prolongement des actions déjà entreprises depuis 2006)

Operational Goal: Improve the joint efforts of law enforcement authorities across Global Alliance countries to investigate and prosecute child sexual abuse online.

A) *Please report on implementation of any measures announced in your country's 2013 report*

La DCPJ s'est fixée pour objectif d'initier des enquêtes sur les utilisateurs du Darknet ou Internet parallèle tels que les réseaux TOR, fréquentés notamment par la communauté pédophile mondiale.

Elle a activement participé en 2013 à l'opération Downfall initiée par le FBI, coordonnée par Europol et visant au démantèlement de plusieurs dizaines de sites pédopornographiques hébergés sur les serveurs Freedom Hosting au sein du réseau TOR et dont les serveurs se trouvaient en France.

Deux commissions rogatoires internationales ont été exécutées afin de capter les données sur ces sites de Freedom Hosting puis de saisir les serveurs.

Cette opération a permis le démantèlement de 136 sites pédopornographiques, de perturber les activités de 25000 pédophiles internautes et de saisir 2 millions d'images.

B) *Please assess progress made in your country to pursue this shared policy target and to reach this operational goal of the Global Alliance*

De par ses attributions et son implication en matière de coopération internationale, la DCPJ participe activement aux actions, opérations, réunions ou conférences d'Interpol, d'Europol, voire d'Eurojust, qui ont trait à la « cyberpédocriminalité ».

Elle fait partie également de la communauté d'experts internationaux qui échangent au quotidien par le réseau sécurisé « GROOVE » sur des aspects purement opérationnels.

Dans le cadre des investigations à l'étranger ou en coopération avec un pays tiers, la France exécute ou fait exécuter régulièrement des commissions rogatoires internationales (demande d'entraide pénale internationale) avec déplacement d'enquêteurs. Il faut noter que la législation française permet, avec l'accord du pays tiers, d'effectuer des auditions sur le sol étranger par ses enquêteurs (article 18 alinéa 5 du code de procédure pénale).

Deux déplacements d'enquêteurs ont d'ores et déjà été effectués en 2014

respectivement au Vietnam et au Sri Lanka aux fins d'assistance à l'exécution de deux commissions rogatoires internationales visant à poursuivre les investigations sur deux agresseurs sexuels français, interpellés et incarcérés en France pour des faits commis dans ces deux pays à l'encontre de très nombreuses victimes.

Par ailleurs, les services opérationnels du ministère de l'Intérieur (police et gendarmerie nationales) continuent à organiser et à fournir, en liaison avec la direction de la coopération internationale et les pays demandeurs des actions de formation au profit de policiers et de magistrats étrangers sur la thématique de la lutte contre la pédopornographie et la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants.

Dans ce contexte, la division cybercrime de la Gendarmerie nationale prend notamment une part active à la formation de collègues d'autres pays, que ce soit dans le cadre d'Europol (formation SELM), Interpol (formation ICSE) ou plus spécifiquement dans d'autres pays (au cours des dernières années, au Moyen-Orient et en Afrique du Sud)

C) Please indicate specific actions that your country will undertake as a follow-up

Au plan opérationnel, la DCPJ a pour projet d'initier et de participer à des opérations visant à l'identification et à l'arrestation coordonnée de pédophiles internautes multiples issus de plusieurs pays.

Policy Target No. 3

Enhancing efforts to increase public awareness of the risks posed by children's activities online, including grooming and self-production of images that results in the production of new child pornography that may be distributed online.

Operational Goal: Develop, improve, or support appropriate public awareness campaigns or other measures which educate parents, children, and others responsible for children regarding the risks that children's online conduct poses and the steps they can take to minimize those risks.

A) *Please report on implementation of any measures announced in your country's 2013 report*

B) *Please assess progress made in your country to pursue this shared policy target and to reach this operational goal of the Global Alliance*

Des programmes à destination de ces publics, sont mis en œuvre par les unités locales de prévention. Les personnels de la division cyber crime de la Gendarmerie nationale sont également impliqués dans ces actions.

La Gendarmerie nationale a lancé un “permis Internet pour les enfants” en décembre 2013. Ce programme est une formation en ligne, présentée auparavant en classe lors d’une entrevue avec les unités locale de prévention.

C) *Please indicate specific actions that your country will undertake as a follow-up*

Le *French cybercrime centre of excellence* (CECyF – <http://www.cecycf.fr/>) doit comporter dans ses programmes de prévention, des contenus destinés aux enfants ainsi que des initiatives de prévention locales, de référence.

Operational Goal: Share best practices among Global Alliance countries for effective strategies to inform the public about the risks posed by online, self-exploitative conduct in order to reduce the production of new child pornography.

A) *Please report on implementation of any measures announced in your country's 2013 report*

B) *Please assess progress made in your country to pursue this shared policy target and to reach this operational goal of the Global Alliance*

C) *Please indicate specific actions that your country will undertake as a follow-up*

--

Policy Target No. 4

Reducing as much as possible the availability of child pornography online and reducing as much as possible the re-victimization of children whose sexual abuse is depicted.

Operational Goal: Encourage participation by the private sector in identifying and removing known child pornography material located in the relevant State, including increasing as much as possible the volume of system data examined for child pornography images.

A) Please report on implementation of any measures announced in your country's 2013 report

L'office central de lutte contre la cybercriminalité (OCLCTIC) a noué des accords avec le secteur privé et est destinataire, par les administrateurs et modérateurs de sites ainsi que par les hébergeurs et/ou les utilisateurs, de signalements relatifs notamment aux contenus pédopornographiques.

Ces signalements sont en constante augmentation depuis la création en 2009 de la plateforme de signalements des contenus illicites de l'Internet. Plus de 25000 signalements de contenus pédopornographiques ont été traités par cette plate forme en 2013. Les contenus illicites sont immédiatement supprimés des supports et des actions entreprises (enquêtes de police) afin de faire poursuivre pénalement leurs détenteurs et diffuseurs ainsi que les administrateurs de sites à caractère pédopornographique.

B) Please assess progress made in your country to pursue this shared policy target and to reach this operational goal of the Global Alliance

Des contacts sont développés par les services avec les industriels désireux de développer une détection automatique des contenus illégaux stockés dans leurs réseaux. De tels projets restent toutefois difficiles à mener à bien en raison du caractère privé et donc juridiquement protégé des données stockées dans des fichiers personnels.

C) Please indicate specific actions that your country will undertake as a follow-up

Les contacts seront poursuivis avec les prestataires de services Internet et l'industrie afin de développer des méthodes pour détecter de manière proactive les contenus illégaux.

Operational Goal: Increase the speed of notice and takedown procedures as much as possible without jeopardizing criminal investigation.

A) Please report on implementation of any measures announced in your country's 2013 report

B) Please assess progress made in your country to pursue this shared policy target and to reach this operational goal of the Global Alliance

Au niveau national, la saisie de contenus illégaux est déjà très efficace.

Un guide à l'intention des prestataires de services Internet qui sont confrontés à ces situations, a été élaboré en coopération avec divers acteurs du public et du privé.

<http://www.cecylf.fr/activites/education-et-prevention/guide-de-bonnes-pratiques-contre-la-pedopornographie/>

Il a été diffusé pour la première fois en janvier 2014.

C) Please indicate specific actions that will be undertaken as a follow-up

